



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2017-170

PUBLIÉ LE 13 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

DDCS

27-2017-12-13-001 - Arrêté n° DDCS-17-50 modifiant la composition de la commission de sélection d'appel à projet social et médico-social pour les projets autorisés par le préfet (4 pages)

Page 3

Préfecture de l'Eure

27-2017-12-13-002 - Arrêté SCAED-17-99 portant composition de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion et de ses formations spécialisées (6 pages)

Page 8

27-2017-12-11-001 - Ordre du jour de la Commission départementale d'aménagement cinématographique du 21 décembre 2017 (1 page)

Page 15

DDCS

27-2017-12-13-001

Arrêté n° DDCS-17-50 modifiant la composition de la
commission de sélection d'appel à projet social et
médico-social pour les projets autorisés par le préfet

PREFET DE L'EURE

Arrêté n° DDCS-17-50 modifiant la composition de la commission de sélection d'appel à projet social et médico-social pour les projets autorisés par le préfet

LE PRÉFET DE L'EURE

Officier de la Légion d'Honneur

-Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.313-1-1, R.313-1 et suivants ;

-Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 131;

-Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

-Vu le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

-Vu le décret n° 2016-253 du 2 mars 2016 relatif aux centres provisoires d'hébergement(CPH) des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire ;

-Vu l'avis d'appel à projet du 10 octobre 2017 relatif à la création de places de centres provisoires d'hébergement (CPH) relevant de la compétence de la préfecture du département de l'Eure ;

- Vu l'arrêté n° DDCS-16-61 fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projet social pour les projets autorisés par le préfet.

Sur proposition des organismes concernés

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale de l'Eure

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'arrêté n° DDCS-16-61 fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projet social pour les projets autorisés par le préfet est modifié comme suit :

A. Sont membres avec voix délibérative :

1/ Représentants l'autorité :

Au lieu de lire :

- Madame Aminata M'BOH, responsable de l'unité logement social rénovation urbaine au sein de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure, ou son suppléant Monsieur Nicolas POUZOULET, chargé de mission politique de l'habitat au sein de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure ;

Lire :

- Madame Caroline GONTHIER-GILLIS, Cheffe du service Habitat Logement Ville au sein de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure, ou sa suppléante Madame Natacha SAULNIER, Responsable de l'unité Logement Social Rénovation Urbaine au sein de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure ;

Au lieu de lire :

- Sur proposition du Garde des Sceaux, Monsieur Jean-Christophe CHATELAIN, responsable des politiques éducatives au sein de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Haute-Normandie, ou son suppléant Madame Dominique BODOT ;

Lire :

- Sur proposition du Garde des Sceaux, Madame Dominique BODOT, responsable des politiques éducatives au sein de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Haute-Normandie, ou son suppléant Monsieur Patrick JACQUOT ;

2/ Représentants des usagers :

Représentants d'associations participant au plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile de l'Eure :

Au lieu de lire :

- Monsieur Léonard NZITUNGA, directeur général de l'association l'Abri, ou son suppléant Monsieur Grégory LANGE responsable du service pôle médico-social de l'association l'Abri ;

Lire :

- Monsieur, Mamadou SALL Responsable du pôle social de l'association l'Abri, ou son suppléant Monsieur Léonard NZITUNGA directeur général de l'association l'Abri ;

Au lieu de lire :

- Monsieur Dominique DE SOUSA, coordinateur départemental du service intégré de l'accueil et de l'orientation urgence et insertion de l'Eure, ou son suppléant Monsieur Romuald MANSUY directeur habitat et insertion de l'association YSOS ;

Lire :

- Madame Sophie MARY, coordonnatrice départementale du service intégré de l'accueil et de l'orientation urgence et insertion de l'Eure, ou son suppléant Monsieur Romuald MANSUY directeur habitat et insertion de l'association YSOS ;

Représentants d'associations de la protection judiciaire des majeurs ou de l'aide judiciaire à la gestion du budget familial :

au lieu de lire :

- Madame Laurence GATTI, directrice de l'UDAF de l'Eure, ou sa suppléante Madame Valérie SCHMEYER cheffe de service de l'UDAF de l'Eure ;

Lire :

- Madame Valérie BONNE, directrice de l'UDAF de l'Eure, ou sa suppléante Madame Valérie SCHMEYER cheffe de service de l'UDAF de l'Eure ;

B. Sont membres avec voix consultative :

1/ Représentants d'unions, de fédérations ou de groupements représentatifs de personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux représentatifs :

Au lieu de lire :

- Monsieur Yohann PERSIL, conseiller technique de l'URIOPSS Normandie Seine Eure, représentant l'URIOPSS Normandie Seine Eure, ou son suppléant Monsieur Émile GROULP, président de L'URIOPSS Normandie Seine Eure ;

Lire :

- Madame Isabelle COLLY-FAVRE, Directrice de l'URIOPSS Normandie Seine Eure, représentant l'URIOPSS Normandie Seine Eure, ou son suppléant Monsieur Émile GROULT, président de L'URIOPSS Normandie Seine Eure ;

2/ Au titre des personnalités qualifiées en raison de leurs compétences dans le domaine de l'appel à projet du 10 octobre 2017 visé ci-dessus :

- Monsieur Jacques BOITEUX, représentant la CAF de l'Eure ;
- Madame Sarah DECREAU, chargée de mission pour l'inter-bailleur de l'Eure représentant l'USH de Haute-Normandie ;

3/ Au titre des représentants des usagers spécialement concernés au titre de leurs compétences dans le domaine de l'appel à projet du 10 octobre 2017 visé ci-dessus :

Au lieu de lire :

- Madame Marie-Christine VANHEMS, animatrice du plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées, représentant le conseil départemental de l'Eure ;
- Madame Christine ROUSSELIN, représentant l'OFII de Haute Normandie ;

Lire :

- Madame Lara BAPTISTE, responsable du pôle Inclusion active et logement, représentant le conseil départemental de l'Eure ;
- Madame Christine ROUSSELIN, représentant l'OFII de Haute Normandie ;

4/ Au titre des personnels techniques issus des services techniques, comptables ou financiers de l'État :

Au lieu de lire :

- Madame Corinne PERREAU, cheffe du bureau hébergement-logement de la direction départementale de la cohésion sociale de l'Eure (DDCS 27).

Lire :

- Madame Laurence GOSSE, cheffe du service hébergement et logement de la direction départementale de la cohésion sociale de l'Eure (DDCS 27).

Le reste de la liste des membres est sans changement.

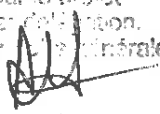
ARTICLE 2 :

Le mandat des membres ayant voix délibérative ainsi que celui des membres ayant voix consultative représentant les unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux est de trois ans. Il est renouvelable. Un suppléant est désigné pour chaque titulaire permanent.

ARTICLE 3:

La secrétaire générale de la préfecture du département de l'Eure et la directrice départementale de la cohésion sociale de l'Eure sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

EVREUX, le 13 décembre 2017

Le Préfet,
Pour le préfet
et par délégation,
La secrétaire générale

Anne Laparre-Lacassagne

Préfecture de l'Eure

27-2017-12-13-002

Arrêté SCAED-17-99 portant composition de la
commission départementale de l'emploi et de l'insertion et
de ses formations spécialisées



PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté n° SCAED-17-99 portant composition
de la commission départementale de l'emploi
et de l'insertion et de ses formations spécialisées**

**Le Préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur,**

- le Code du travail ;
- l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 modifiée relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives ;
- l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 modifiée portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, consolidé au 9 novembre 2013 ;
- le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- le décret n° 2013-703 du 1^{er} août 2013 modifié relatif à la suppression de la participation de la DGFIP à divers organismes collégiaux, notamment l'article 5 ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

AR R E T E

ARTICLE 1^{er} : La commission départementale de l'emploi et de l'insertion, instituée par l'article R 5112-11 du code du travail, concourt à la mise en œuvre des orientations de la politique publique de l'emploi et de l'insertion professionnelle et des décisions du Gouvernement en la matière. Elle est régie par les dispositions des articles 8 et 9 du décret n° 2006-665 du 7 juin 2006.

Elle est compétente en matière d'apprentissage en liaison avec le comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle prévu à l'article L 6123-1 du code du travail.

Elle coordonne ses travaux avec ceux des commissions ou conseils placés auprès des collectivités territoriales dans le domaine de l'emploi et de l'insertion.

Elle émet, sur les demandes d'agrément, les avis prévus par les dispositions législatives ou réglementaires. La commission pivot sera le lieu d'échanges et de débat sur les orientations générales de la politique publique de l'emploi et de l'insertion professionnelle ainsi que sur l'apprentissage.

ARTICLE 2 : La commission départementale de l'emploi et de l'insertion est présidée par le préfet. Elle comprend :

- des représentants des services de l'Etat,
- des élus, représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements,
- des représentants des organisations professionnelles et interprofessionnelles d'employeurs,
- des représentants des organisations syndicales représentatives de salariés,
- des représentants des chambres consulaires,
- des personnes qualifiées désignées par le préfet en raison de leur compétence dans le domaine de l'emploi, de l'insertion et de la création d'entreprise.

Au sein de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion sont instituées deux formations spécialisées compétentes respectivement dans le domaine de l'emploi et dans le domaine de l'insertion par l'activité économique.

ARTICLE 3 : La formation spécialisée dans le domaine de l'emploi se compose de quinze membres :

- cinq représentants de l'administration,
- cinq représentants des organisations syndicales de salariés représentatives,
- cinq représentants des organisations syndicales d'employeurs représentatives.

Pourront être invités aux travaux de cette formation et y participer à titre consultatif :

- un représentant de Pôle emploi,
- un représentant de l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA),
- un représentant de la chambre de commerce et d'industrie (CCI).

Les avis, notamment sur les conventions FNE, sur les agréments en matière d'accords d'entreprise sur l'emploi des travailleurs handicapés, sur l'apprentissage, seront rendus au nom de la commission pivot, par la formation spécialisée Emploi.

ARTICLE 4 : La formation spécialisée en matière d'insertion par l'activité économique intitulée « conseil départemental de l'insertion par l'activité économique » (CDIAE) comprend, outre le préfet ou son représentant :

- le directeur de l'unité départementale de l'Eure de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- la directrice départementale de la cohésion sociale,
- des élus, représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements,
- un représentant de Pôle emploi,
- des représentants du secteur de l'insertion par l'activité économique,
- des représentants des organisations professionnelles et interprofessionnelles d'employeurs,
- des représentants des organisations syndicales représentatives des salariés,

Le conseil départemental de l'insertion par l'activité économique a pour missions :

- d'émettre les avis relatifs aux demandes de conventionnement des employeurs mentionnés à l'article L 5132-2 du code du travail et aux demandes de concours du fonds départemental pour l'insertion prévus à l'article R 5132-44 du code du travail ;

- de déterminer la nature des actions à mener en vue de promouvoir les actions d'insertion par l'activité économique. A cette fin, elle élabore un plan d'action pour l'insertion par l'activité économique et veille à sa cohérence avec les autres dispositifs concourant à l'insertion, notamment le programme départemental d'insertion mentionnée à l'article L 263-3 du code de l'action sociale et des familles et, le cas échéant, les plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi mentionnés à l'article L 5132-2 du code du travail.

ARTICLE 5 : Les membres de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion sont nommés par le préfet pour une durée de trois ans renouvelable, à compter du présent arrêté.

La liste nominative des membres de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion et de ses formations spécialisées est établie dans le tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 6 : L'arrêté préfectoral n° SCAED-17-70 du 21 septembre 2017 est abrogé.

ARTICLE 7 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le **13 DEC. 2017**

Le préfet,

Pour le préfet
et par délégation,
La secrétaire générale


Anne Lapaire-Lacasse

**Composition de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion
et de ses formations spécialisées**

	Commission départementale de l'emploi et de l'insertion	Formation spécialisée dans le domaine de l'emploi	Formation spécialisée en matière d'insertion par l'activité économique (CDIAE)
<i>Les représentants des services de l'Etat :</i>			
Préfet	Lui-même ou son représentant	Lui-même ou son représentant	Lui-même ou son représentant
Directeur de l'UD de la DIRECCTE	Lui-même ou son représentant	Lui-même ou son représentant	Lui-même ou son représentant
Directrice départementale de la cohésion sociale	Elle-même ou son représentant	Elle-même ou son représentant	Elle-même ou son représentant
Directeur académique des services de l'Education nationale	Lui-même ou son représentant	Lui-même ou son représentant	Lui-même ou son représentant
Chef d'unité de l'UD de la DREAL	Lui-même ou son représentant	Lui-même ou son représentant	
Pôle emploi		M. Christophe BIRETTE (T) Mme Patricia CARDENAS (S)	M. Christophe BIRETTE (T) Mme Patricia CARDENAS (S)
<i>Les élus, représentants les collectivités territoriales et leurs groupements :</i>			
Conseil départemental	Mme Hafidha OUADAH (T) Mme Stéphanie AUGER (S)		Mme Diane LESEIGNEUR (T) Mme Hafidha OUADAH (S)
Conseil régional	Mme Nathalie LAMARRE (T) Mme Marie-Noëlle CHEVALIER (S)		Mme Nathalie LAMARRE (T) Mme Marie-Noëlle CHEVALIER (S)
Trois élus représentant les communes et les EPCI et trois suppléants nommés sur proposition de l'union des maires :			
arrondissement d'Evreux :	M. Mohamed DERRAR(T) M. Fouade GHZALALE (S)		M. Mohamed DERRAR (T) M. Fouade GHZALALE (S)
arrondissement des Andelys :	Mme Nathalie LAMARRE(T), Mme Jeanne DUCLOUX (S)		Mme Nathalie LAMARRE(T), Mme Jeanne DUCLOUX (S)
arrondissement de Bernay :	M. Benjamin PLESSIS (T), M. Francis VIEZ (S)		M. Benjamin PLESSIS (T), M. Francis VIEZ (S)

<i>Les représentants des organisations professionnelles et interprofessionnelles d'employeurs :</i>			
CAPEB	M. Jean-Daniel AUVRAY (T), M. Patrick LEFEU (S)	M. Jean-Daniel AUVRAY (T), M. Patrick LEFEU (S)	M. Jean-Daniel AUVRAY (T), M. Patrick LEFEU (S)
CPME	M. Roger MARTIN (T) N.D. (S)	M. Roger MARTIN (T) N.D. (S)	M. Roger MARTIN (T) N.D. (S)
FDSEA	Mme Françoise HENRY (T), M. Yannick GAMBIER (S)	Mme Françoise HENRY (T), M. Yannick GAMBIER (S)	Mme Françoise HENRY (T), M. Yannick GAMBIER (S)
FFBTP	M. Philippe BOUGARD (T), M. Carlos MARTINS (S)	M. Philippe BOUGARD (T), M. Carlos MARTINS (S)	M. Philippe BOUGARD (T), M. Carlos MARTINS (S)
MEDEF	M. Gaël LIRZIN (T), M. Jonathan BOULANGER(S)	M. Gaël LIRZIN (T), M. Jonathan BOULANGER (S)	M. Gaël LIRZIN (T), M. Jonathan BOULANGER (S)
<i>Les représentants des organisations syndicales représentatives de salariés :</i>			
CFDT	Mme Sylvie MONTIER (T), Mme Fabienne TOUTENELLE (S)	Mme Sylvie MONTIER (T), Mme Fabienne TOUTENELLE (S)	Mme Sylvie MONTIER (T), Mme Fabienne TOUTENELLE (S)
CFE-CGC	M. Jacques BONNE (T), M. Jean-Yves LEGAIGNOUX (S)	M. Jacques BONNE (T), M. Jean-Yves LEGAIGNOUX (S)	M. Jacques BONNE (T), M. Jean-Yves LEGAIGNOUX (S)
CFTC	M. Mohamed KHELIFI (T) M. Philippe NOEL (S)	M. Mohamed KHELIFI (T) M. Philippe NOEL (S)	M. Mohamed KHELIFI (T) M. Philippe NOEL (S)
CGT	N.D. (T), N.D. (S)	N.D. (T), N.D. (S)	N.D. (T), N.D. (S)
FO	N.D. (T), N.D. (S)	N.D. (T), N.D. (S)	N.D. (T), N.D. (S)
<i>Les représentants des chambres consulaires :</i>			
CCI	Mme Delphine WAHL (T), M. Denis ROUSSEAU (S)		
Chambre de métiers et de l'artisanat	Mme Sophie HALLAY (T), M. Stéphane MARIE (S)		
Chambre d'agriculture	N.D. (T), N.D. (S)		
<i>Les personnes qualifiées désignées par le préfet en raison de leur compétence dans le domaine de l'emploi, de l'insertion et de la création d'entreprises :</i>			
FEIN	M. Eric HEBERT (T), N.D. (S)		M. Eric HEBERT (T), N.D. (S)
FAS	M. Léonard NZITUNGA (T), M. Morgane DEGAND (S)		M. Léonard NZITUNGA(T), Mme Morgane DEGAND (S)
COORACE	Mme Véronique LEDANTEC (T), Mme Latifa BELHOUARI (S)		Mme Véronique LEDANTEC (T), Mme Latifa BELHOUARI (S)
GRAIN	M. Alain DELANYS (T), M. Samuel OLIVIER (S)		M. Alain DELANYS (T), M. Samuel OLIVIER (S)

Chantier Ecole Haute-Normandie	Mme Christelle BURETTE (T), M. Laurent AUGER (S)		Mme Christelle BURETTE (T), M. Laurent AUGER (S)
DAFCO / DAFPIC	Mme Françoise DESTROT (T) M. Denis VASSEUR (S)		
Mission locale/PAIO	N.D. (T), N.D. (S)		
Déléguée au droit des femmes et à l'égalité	Mme Sarah MANTAH (T)		
AGEFIPH	N.D. (T), N.D. (S)		
PLIE de l'EPN	Mme Martine LECLERC (T), Mme Catherine AJROUCHE (S)		Mme Martine LECLERC (T), Mme Catherine AJROUCHE (S)
PLIE de la CASE	Mme Marie-Hélène FOUGERE (T), Mme Angélique HEBERT-HILAIRE (S)		Mme Marie-Hélène FOUGERE (T), Mme Virginie HEBERT-HILAIRE (S)
<i>Les membres consultatifs :</i>			
Pôle emploi		M. Christophe BIRETTE (T) Mme Patricia CARDENAS (S)	
AFPA		M. Daniel COSTAL (T), M. Matthieu NOBLET (S)	
CCI		Mme Delphine WAHL (T), M. David ROUSSEAU (S)	

(T) : titulaire
(S) : suppléant
N.D. : non désigné
grisé : non représenté.

Préfecture de l'Eure

27-2017-12-11-001

Ordre du jour de la Commission départementale
d'aménagement cinématographique du 21 décembre 2017

Commission départementale d'aménagement cinématographique

**Réunion du 21 décembre 2017 à 9h30
Salle Walras
Préfecture de l'Eure**

Ordre du jour

1. demande présentée par ville de Pont-Audemer pour la création d'un cinéma de 6 salles et 633 places sur la commune de Pont-Audemer.